



MAIRIE
DE
LESTELLE-BÉTHARRAM
64800

Téléphone 05 59 61 93 59
Télécopie 05 59 61 99 19
E-mail : comlestelle@cdg-64.fr

**ARRÊTÉ 2020-05-04 PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE
CONCERNANT LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 153-19 et suivants et R. 153-8 et suivants ;

Vu la délibération du 13 octobre 2016 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme et organisant les modalités de la concertation ;

Vu le débat du 14 mars 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du 28 août 2019 tirant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 août 2019 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées ou consultées ;

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale du 17 décembre 2019 au titre de l'évaluation environnementale sur le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la décision n° E19000204/64 du 19 décembre 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau désignant M. Gérard BAQUE en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces des dossiers soumis à enquête publique ;

ARRETE

Article 1

Il sera donc procédé sur la commune de Lestelle-Bétharram à une enquête publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Lestelle-Bétharram du 15 juin 2020 à 14 h 00 au 15 juillet 2020 à 12 h 00.

Au terme de l'enquête, la procédure sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme comporte une évaluation environnementale.

Article 2

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique est la commune de Lestelle-Bétharram :

Adresse : Mairie de Lestelle-Bétharram – rue d'Albret – 64800 LESTELLE-BETHARRAM – Tel : 05 59 61 93 59 – Courriel : ComLestelle@cdg-64.fr

Le responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est la commune de Lestelle-Bétharram.

Adresse : Mairie de Lestelle-Bétharram – rue d'Albret – 64800 LESTELLE-BETHARRAM – Tel : 05 59 61 93 59 – Courriel : ComLestelle@cdg-64.fr

Article 3

M. Gérard BAQUE, Directeur général de société en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau

Article 4

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, auquel il est annexé notamment les différents avis des personnes publiques associées ou consultées, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Lestelle-Bétharram, rue d'Albret (64800) pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 15h00 à 17h30.

Article 5

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Lestelle-Bétharram :

- le lundi 15 juin 2020 de 14 h00 à 17 h00
- le mercredi 24 juin 2020 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 4 juillet 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 15 juillet 2020 de 9 h 00 à 12 h 00.

Article 6

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut consulter le dossier d'enquête au format papier en Mairie et le télécharger sur le site internet de la Mairie de Lestelle-Bétharram : www.lestelle-betharram.fr . Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique à la Mairie de Lestelle-Bétharram aux jours et heures d'ouverture habituels, soit du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations relatives à la révision du PLU pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en Mairie de Lestelle-Bétharram.

Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par voie électronique à l'adresse de la Mairie de Lestelle-Bétharram : ComLestelle@cdg-64.fr

Des informations concernant ce projet peuvent être demandées à Monsieur le Maire de Lestelle-Bétharram, à la Mairie de Lestelle-Bétharram (05 59 61 93 59).

Article 7

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de Lestelle-Bétharram le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 8

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Pau.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions définitives du commissaire enquêteur à la Mairie de Lestelle-Bétharram aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet www.lestelle-betharram.fr, pendant une période d'un an à compter de sa réception en Mairie de Lestelle-Bétharram.

Article 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Lestelle-Bétharram, sur le site internet de la commune www.lestelle-betharram.fr et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Lestelle-Bétharram.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à Lestelle-Bétharram

Le 25 mai 2020

Le Maire,

Jean-Marie BERCHON

